

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 150

présenté par

M. Reda, M. Thiériot, M. Nury, M. Abad, M. Manuel, M. Minot, Mme Meunier, Mme Kuster,
M. Sermier, M. Hetzel, Mme Anthoine, M. Straumann et M. Bazin

ARTICLE 33

À l'alinéa 16, substituer au mot :

« dix »

le mot :

« quinze ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à allongement le délai dont dispose le chef d'établissement pénitentiaire pour transmettre la demande d'inscription sur les listes électorales.